
États financiers de Le Phare, Enfants et Familles

31 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Phare, Enfants et Familles

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Phare, Enfants et Familles, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Phare, Enfants et Familles au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 16 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Le Phare, Enfants et Familles

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2017

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Produits			
Revenus d'autofinancement générés			
Événements-bénéfices		1 136 696	1 031 695
Dons majeurs	16	946 069	1 061 082
Autres dons		131 521	193 656
		2 214 286	2 286 433
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	3	2 001 000	2 002 000
Subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)		18 902	37 090
		4 234 188	4 325 523
Variation des apports reportés		253 844	270 131
		4 488 032	4 595 654
Autres produits		57 644	51 609
		4 545 676	4 647 263
Biens et services reçus à titre gratuit		1 130 708	1 418 422
		5 676 384	6 065 685
Charges			
Frais liés aux soins et services	17	2 705 669	2 517 954
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	17	499 798	501 590
Frais liés aux événements-bénéfices, au développement philanthropique et aux communications	17	789 395	732 251
Frais liés à l'administration	17	544 588	619 223
Amortissement des immobilisations		227 598	216 642
Intérêts sur la dette à long terme		18 902	37 090
Total des charges avant biens et services reçus à titre gratuit		4 785 950	4 624 750
Biens et services reçus à titre gratuit		1 130 708	1 418 422
		5 916 658	6 043 172
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(240 274)	22 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017			2016
	Affectés d'origine interne	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 000 000	274 840	2 274 840	2 252 327
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	—	(240 274)	(240 274)	22 513
Solde à la fin	2 000 000	34 566	2 034 566	2 274 840

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de la situation financière
 au 31 mars 2017

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	3 564 042	4 046 730
Débiteurs		82 273	152 125
Taxes et intérêts courus à recevoir		39 957	36 138
Subvention à recevoir	5	89 538	314 882
Frais payés d'avance		41 248	34 675
		3 817 058	4 584 550
Subvention à recevoir	5	—	89 538
Immobilisations	6	4 699 077	4 771 750
Autre élément d'actif	7	15 202	—
		8 531 337	9 445 838
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	9	430 943	536 444
Subvention reportée du ministère de la Santé et des Services sociaux	10	500 000	531 947
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	89 538	314 882
		1 020 481	1 383 273
Apports reportés – maison et équipements	11	5 386 704	5 588 941
Apports reportés – opérations courantes	12	89 586	109 246
Dette à long terme	13	—	89 538
		6 496 771	7 170 998
Engagements	14		
Actifs nets			
Affectés d'origine interne	15	2 000 000	2 000 000
Non affectés		34 566	274 840
		2 034 566	2 274 840
		8 531 337	9 445 838

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur
 , administrateur

Le Phare, Enfants et Familles

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(240 274)	22 513
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	227 598	216 642
Amortissement des autres éléments d'actif	894	—
Amortissement des apports reportés – maison et équipements	(230 900)	(254 347)
Amortissement des apports reportés – opérations courantes	(195 660)	(237 855)
	(438 342)	(253 047)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	69 852	(61 669)
Taxes et intérêts courus à recevoir	(3 819)	12 550
Frais payés d'avance	(6 573)	887
Créditeurs et charges à payer	(105 501)	81 472
Subvention reportée du ministère de la Santé et des Services sociaux	(31 947)	(80 057)
	(516 330)	(299 864)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(154 925)	(211 113)
Acquisition d'autres éléments d'actif	(16 096)	—
	(171 021)	(211 113)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	314 882	297 082
Remboursement de la dette à long terme	(314 882)	(297 082)
Diminution de l'emprunt bancaire	—	(60 000)
Apports reportés – maison et équipements	28 663	122 460
Apports reportés – opérations courantes	176 000	179 668
	204 663	242 128
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(482 688)	(268 849)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 046 730	4 315 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 564 042	4 046 730

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'Organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations ou reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties ou les apports affectés au remboursement de la dette à long terme sont reportés et constatés à titre de produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période restante des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'Organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements encaissables en tout temps sans pénalité.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période et aux taux annuels suivants :

Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Équipements médicaux, jardin, mobilier et agencements, matériel roulant	20 %
Piscine	10 %

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif, constitué d'un site web, est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'était engagé à verser une subvention totale de 2 000 000 \$ par année pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015. La subvention a été renouvelée aux mêmes conditions jusqu'au 30 juin 2017.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2017	2016
	\$	\$
Encaisse	14 350	1 440 625
Placements encaissables en tout temps, 0,55 % à 1,05 %	3 549 692	2 606 105
	3 564 042	4 046 730

5. Subvention à recevoir

La subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), correspond à la dette à long terme pour un montant de 89 538 \$ (404 420 \$ au 31 mars 2016).

6. Immobilisations

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	—	331 695	331 695
Maison	5 379 685	1 276 213	4 103 472	4 152 166
Mobilier et agencements	283 099	265 867	17 232	28 532
Équipements médicaux	265 194	222 049	43 145	58 182
Équipement informatique et télécommunications	316 387	209 192	107 195	108 165
Jardin	102 827	102 827	—	—
Améliorations majeures	98 057	10 404	87 653	83 411
Piscine	25 535	16 850	8 685	9 599
Matériel roulant	60 772	60 772	—	—
	6 863 251	2 164 174	4 699 077	4 771 750

7. Actif incorporel

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	16 096	894	15 202	—

8. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$, taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux effectif de 3,70 % au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016). Au 31 mars 2017, le solde de l'emprunt bancaire est de valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2016). Tous les équipements et le bâtiment sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt est renouvelable en septembre 2017.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs	103 103	238 628
Salaires et charges sociales à payer	327 840	297 816
	430 943	536 444

Les sommes à remettre à l'État totalisent 41 900 \$ (38 061 \$ au 31 mars 2016).

10. Subvention reportée du ministère de la Santé et des Services sociaux

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	531 947	612 004
Encaissements de l'exercice	2 001 000	2 002 000
Montant constaté aux résultats	(2 032 947)	(2 082 057)
Solde à la fin	500 000	531 947

11. Apports reportés – maison et équipements

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	5 588 941	5 720 828
Encaissements de l'exercice	28 663	122 460
Montant constaté aux résultats	(230 900)	(254 347)
Solde à la fin	5 386 704	5 588 941

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

12. Apports reportés – opérations courantes

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début (a)	109 246	167 433
Encaissements de l'exercice	176 000	179 668
Montant constaté aux résultats	(195 660)	(237 855)
Solde à la fin	89 586	109 246

- a) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Organisme a reçu un don de 30 000 \$ pour les opérations courantes. En vertu d'affectations d'origine externe, cet apport doit être conservé pour une période de dix ans, soit jusqu'en avril 2018. Durant cette période, les intérêts gagnés sur cet apport pourront être utilisés pour les opérations courantes.

13. Dette à long terme

	2017	2016
	\$	\$
Emprunt à terme, 6,53 %, remboursable par un versement final de 95 383 \$, capital et intérêts, en septembre 2017 (en 2016 : emprunts à terme, 5,75 % à 6,53 %, remboursables par versements annuels égaux de 339 564 \$, capital et intérêts, échéant jusqu'en septembre 2017), garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain et la maison, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles, ainsi que par tout montant à recevoir du MAMOT	89 538	404 420
Tranche à court terme	89 538	314 882
	—	89 538

Cet emprunt est financé par la subvention à recevoir du même montant.

14. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location et d'entretien d'équipements échéant jusqu'en 2021, à verser une somme de 90 162 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à :

	\$
2018	51 549
2019	14 918
2020	14 918
2021	8 777

15. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants.

	2017	2016
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 500 000	1 500 000
Réserve pour le soutien aux programmes et services	500 000	500 000
	2 000 000	2 000 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc. Il doit être suffisant pour couvrir au moins 6 mois d'opération (excluant la portion des coûts sociosanitaires habituellement subventionnés par le MSSS).

16. Produits d'autofinancement

Les produits des dons majeurs incluent un montant de 100 000 \$ reçu de la Fondation Marcelle et Jean Coutu (100 000 \$ en 2016).

17. Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Frais liés aux soins et services	2 267 575	2 077 027
Frais liés à l'administration	439 849	535 439
Frais liés au développement philanthropique et aux communications	491 716	428 721
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	269 483	257 968
	3 468 623	3 299 155

18. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, l'Organisme est exposé au risque suivant lié à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les placements encaissables en tout temps portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Celle-ci et les intérêts y afférents sont subventionnés par le MSSS. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

19. Promesse de dons

Des promesses de dons de l'ordre de 771 090 \$ (1 158 071 \$ en 2016) ont été obtenues de la part d'individus, de sociétés et de fondations. Les encaissements sont prévus comme suit :

	\$
2018	527 090
2019	131 500
2020	57 500
2021	55 000

Ces dons seront comptabilisés aux états financiers lors de leur encaissement.